



Porté plainte pour une autre personne de ma famille

Par **site**, le **02/04/2014** à **11:12**

Bonjour, je voudrai savoir si je peux porté plainte à la place de ma soeur qui est en état de dépression très avancé pour cause de harcèlement au travail et aussi les collègues du travail ont porté plainte contre elle pour dégradation de voiture, alors qu'elle était avec elles au boulot à ce moment la., elle n'est pas en état de porté plainte , après être allé à la gendarmerie car on l'avait convoqué, elle en ai ressortie anéantie de toutes ses accusations. donc dites moi si je peux porté plainte pour elle, car j'ai peur pour sa vie. je vous en remercie pour elle. E t aussi une preuve à donner aux gendarmes comme quoi j'ai bien le droit , car j'ai oublié de dire que mon père a été refoulé par eux en lui disant que cela ne le regardé pas

Par **aguesseau**, le **02/04/2014** à **11:39**

bjr, rnvous ne pouvez pas porter plainte au nom d'autrui.rnil vaudrait mieux prendre conseil d'un avocat dont c'est le métier et qui pourra agir au nom de votre soeur..rncdt

Par **site**, le **02/04/2014** à **12:05**

Merci de votre réponse, mais je suis déçu, car finalement il ni a que l'argent qui fait que l'on arrive à en finir avec cette affaire, oui l'argent pour un avocat, je suis écoeuré, car cet la victime depuis trop longtemps et cet elle qui doit déboursier. toujours pareil rien ne changera, mais je vous remercie tout de même

Par **aguesseau**, le **02/04/2014 à 13:19**

bjr,rnj'ignore si elle est victime ou non mais vous indiquez vous même que ses collègues ont porté plainte contre elle pour dégradation de véhicule donc je pense que le recours a un avocat serait nécessaire mais la décision appartient à votre soeur.rnce n'est pas un problème d'argent mais imaginez si tout le monde pouvait déposer une plainte au nom d'une autre personne, ce serait vite l'enfer pour tout le monde.rnen outre ce n'est pas compliqué de déposer une plainte puisque même un mineur peut le faire.rncdt

Par **site**, le **02/04/2014 à 14:27**

OUI elle est victime, comment peut t-on être à la fois au boulot en présence de ses personnes et allé dégrader des voitures. bien sur qu'elle pourrait porter plainte, mais son état de santé ne lui permet pas, elle est arrivé à ne plus avoir le courage de passer ce cap, tellement elle est au bout du rouleau, alors nous on doit la laisser se faire accuser à tort, et son honneur, on en fait quoi?????. je me demande si je peux porté plainte contre elle par apport à ce que ma dit sa responsable déjà. Cela est trop dur de la voir comme cela et les autres continuent à vivre. Donc pourquoi ne pourrai je pas porté plainte contre ses personnes qui en plus se sont bien foutu de moi quand je suis allé voir sa responsable, désolé se sont des menteuses nées et je ne peux le supporter, et vraiment il faut que j'en parle car cela touche ma soeur , mais aussi mes parents et moi même, cela dure depuis trop longtemps

Par **site**, le **02/04/2014 à 14:32**

serait-il possible de savoir quel est votre profession? Pour me donner d'autres solutions, je vous remercie d'avance

Par **aguesseau**, le **02/04/2014 à 15:29**

par contre vous pouvez déposer une plainte si vous estimez qu'il y a une infraction au code pénal.rnmais les personnes contre qui vous déposez une plainte ont également ce pouvoir.

Par **site**, le **02/04/2014 à 16:38**

oui je le comprend merci